



**Délibération**  
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 29/09/2020  
Reçu en préfecture le 29/09/2020  
Affiché le   
ID : 017-211704150-20200917-2020\_112POLINN-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

### 2020-112. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU POLE INNOVATION DE SAINTES

**Président de séance :** Monsieur Bruno DRAPRON

**Etaient présents : 27**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

**Excusés ayant donné pouvoir : 8**

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

**Secrétaire de séance :** BARON Thierry

**Date de la convocation :** 10 septembre 2020

**Date d'affichage :** **29 SEP. 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-21, L2121-33 et L2122-25,

Vu la délibération n°2018-107 du Conseil Municipal de Saintes du 27 juin 2018 portant adhésion de la Ville de Saintes à l'Association du Pôle Innovation de Saintes en tant que membre fondateur,

Vu les statuts de l'Association du Pôle Innovation de Saintes en date du 4 juillet 2018,

Considérant que l'association a pour vocation la mise en place d'un accompagnement technique et moral pour toutes les étapes clé des projets de lancement et développement de startup sur le territoire,



Considérant que les principales missions de l'Association du Pôle Innovation de Saintes sont d'héberger et d'accompagner les porteurs de projets innovants, en activité de recherche et développement et/ou dans le secteur tertiaire, de développer et promouvoir le savoir-faire présent localement à travers la mise en place d'évènements, de réunir les acteurs compétents et dynamiques en matière d'innovation, et d'accompagner la promotion de l'attractivité et du cadre de vie du territoire,

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les deux représentants de la Ville de Saintes pour siéger au sein du bureau de l'Association du Pôle Innovation de Saintes,

Considérant qu'il est proposé comme candidats les personnes suivantes : Monsieur Charles DELCROIX et Bruno DRAPRON,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la désignation des deux représentants de la Ville de Saintes pour siéger au sein du bureau de l'Association du Pôle Innovation de Saintes :
  - o Monsieur Charles DELCROIX,
  - o Monsieur Bruno DRAPRON.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

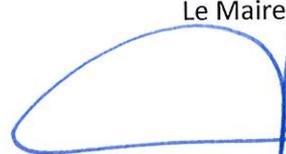
**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 1 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,


Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.